



2026-152
Occupation du domaine public
38 - 42 rue du Voulien
Stationnement véhicules de
chantier et stockage matériaux
Du 20 mai au 29 mai 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,
Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits
et libertés des Communes, des Départements
et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le
montant des tarifs d'occupation du domaine public à
compter du 1^{er} avril 2025,
Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174
portant réglementation générale du stationnement et
de l'occupation du domaine public dans la commune
Vu la demande de la société BRETAGNE SUD
RENOVATION, route de Belz, 56950 CRACH, d'occuper
le domaine public au n°38 - 42 rue du Voulien, du 20
mai au 29 mai 2026, pour le stationnement véhicules de
chantier et stockage de matériaux.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La société BRETAGNE SUD RENOVATION est autorisée à occuper le domaine public pour un stationnement véhicules de chantier et stockage de matériaux, métrages de 60 m², du 20 mai au 29 mai 2026, au n°38 - 42 rue du Voulien.

ARTICLE DEUXIEME

La société BRETAGNE SUD est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

| | |
|--|----------|
| Droit fixe | 30,00 € |
| Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €) | 00,00 € |
| Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€) | 00,00 € |
| Redevance par jour et par mètre carré : 60 m ² x 0,95€ x 7 jours, soit | 399,00 € |
| Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 € | 00,00 € |
| Soit un total de : 399,00 + 30,00 = | 429,00 € |

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La société BRETAGNE SUD
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 21 mai 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : **27 MAI 2026**